



Droit de passage

Par Nathbatuc

Bonjour,
notre maison et celle de notre voisin sont séparées par un chemin duquel nous sommes propriétaires. Ce chemin de 3m de large doit laisser le passage à un 3e propriétaire. Notre voisin veut percer le pignon de sa maison pour y installer une ?ventouse? d'évacuation de fumée de poêle à bois. Cette sortie de fumée serait à 2m de hauteur. En a-t-il le droit ?
Merci à l'avance pour votre réponse.